

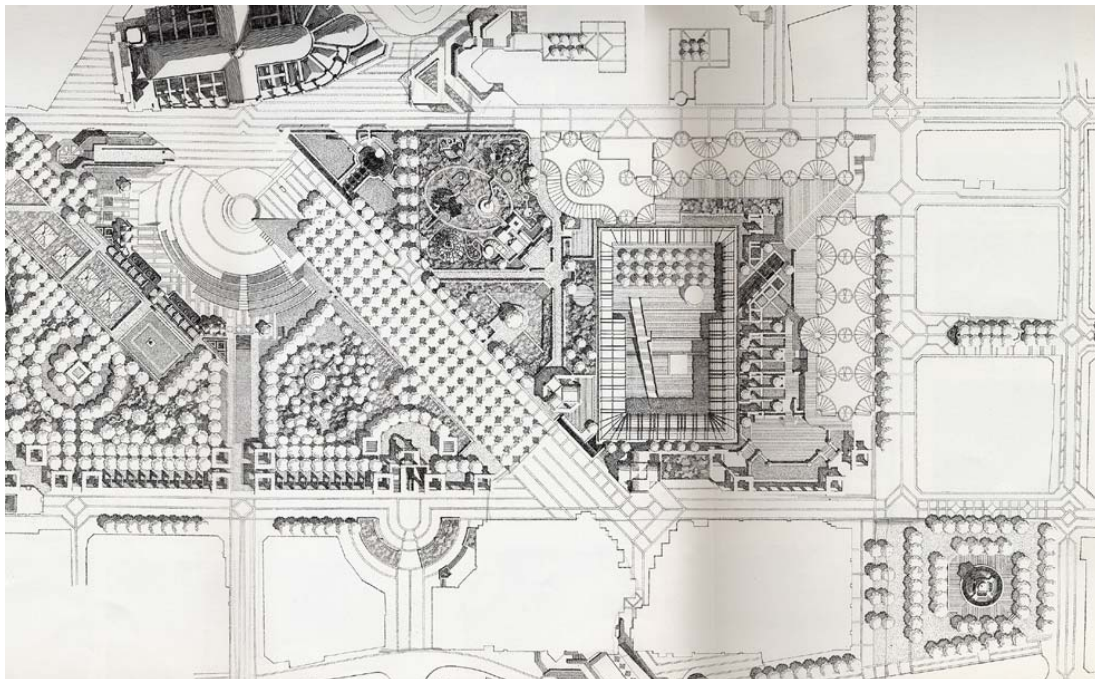
5.3 – LE JARDIN, AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET D'ESPACES PUBLICS

5.3.1 – LE JARDIN (Louis Arretche, l'APUR, Philippe Mathieux)

Élément majeur du projet d'aménagement des Halles, présent dès les premières études, devenu dominant en surface l'après l'abandon du projet de Centre Français de Commerce International, le jardin des Halles est aussi l'élément qui aura connu la plus longue gestation, et qui sera la dernière partie du programme ouverte au public (décembre 87).

La conception du jardin a constamment oscillé entre diverses références, celle du jardin anglais, dans les propositions du paysagiste Russel Page, celle du jardin classique du type du Palais-Royal, ou du jardin baroque dans les projets de Bofill, ou encore celle d'une vaste place urbaine, comme dans certaines propositions de l'APUR avec J.C. Bernard. Le caractère particulier du site, dans une zone urbaine très dense et très animée, avec la présence d'édifices monumentaux, en relation à une opération d'urbanisme souterrain, conduira à la recherche d'un type spécifique de « jardin urbain », rompant avec les modèles précédents.

A la suite de la reprise en main du projet par Jacques Chirac en 1978, la conception et coordination d'ensemble du jardin est confiée à Louis Arretche, architecte – conseil de l'APUR, et qui a à ce titre déjà supervisé le schéma général d'aménagement. Philippe Mathieux, architecte à l'APUR détaché auprès de la SEMAH, assure les études de conception et d'exécution du jardin en collaboration avec Arretche, le paysagiste Jacques Vergely et les services des Parcs, Jardins et espaces verts de la Ville de Paris. François-Xavier Lalanne, auteur de l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville, développe dans le jardin l'idée d'une architecture végétale, le long de la rue Berger, et sa femme Claude Lalanne est chargée d'aménager le jardin des enfants et des tout petits, aménagements sur lesquels nous reviendrons plus loin. Du fait du peu d'affinités entre Arretche et les Lalanne, leur contribution apparaît comme une intervention localisée à l'intérieur du schéma d'ensemble conçu par Arretche et l'APUR, plutôt que comme une participation à l'élaboration de cette conception générale.



Plan juin 1981 - SEMAH

Les grandes options retenues pour le jardin sont présentées par Jacques Chirac dans sa conférence de presse du 16 février 79 ; ces options portent sur la prise en compte de l'échelle du jardin, sur son rapport à l'environnement, et sur sa composition :

- la dimension du jardin, relativement limitée, de l'ordre de 5 ha, l'éloigne des modèles des parcs classiques ou haussmanniens de Paris. C'est un point sur lequel Arretche insiste particulièrement, on l'a vu.
- Son insertion dans un quartier de forte densité, et sa relation au grand nœud de transports à l'échelle de la région, lui donnent un double caractère de jardin de proximité et de lieu central pour l'agglomération, d'où une diversité de vocation et de traitement des espaces.
- Le dégagement de Saint-Eustache s'accompagne de la création d'une place dont elle constitue le fond de scène ; la référence à la place de Sienne, chère à Arretche, apparaît déjà.
- Des mails d'arbres relient les points majeurs du site (nord-sud le long de la rue Baltard, est-ouest le long de la rue Berger) ; entre ces mails, des massifs, pelouses, bosquets composent le jardin.
- Le jardin se prolonge vers l'est par un jeu de terrasses plantées, qui constituent une transition avec les façades conservées de la rue Pierre Lescot, sans pour autant créer une façade monumentale terminant la composition, justifiée ni par les programmes prévus ni par la confrontation avec Saint-Eustache.

C'est là dans ses grandes lignes le parti qui sera effectivement mis en œuvre.



Photos de maquette

En définitive, après les ultimes modifications, liées aux demandes des Commissions des Sites et des abords en 1981, et aux mises au point en fonction des projets portant sur le sous-sol, le jardin s'organise autour des trois points forts suivants :

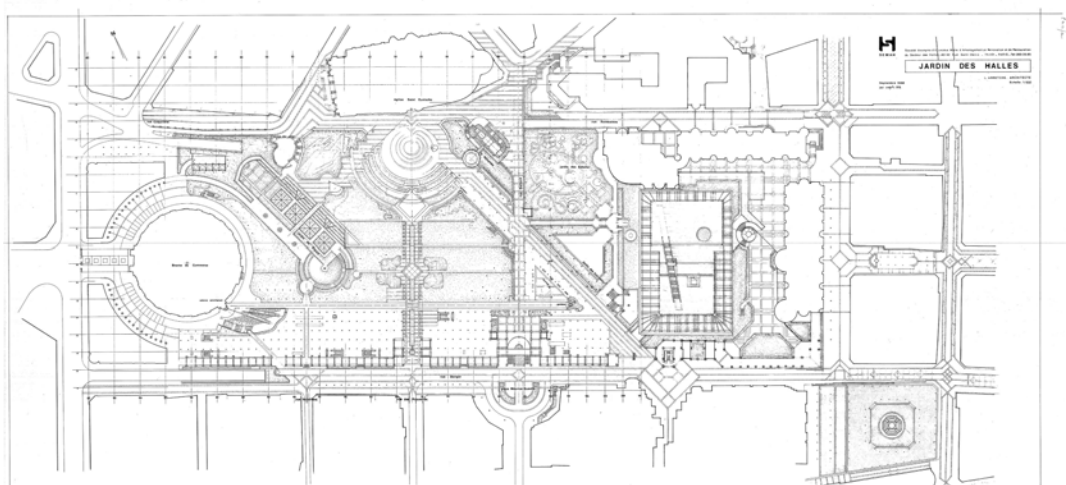
- la place bordant Saint-Eustache, en légère pente vers l'église, et se terminant en gradins semi-circulaires vers le jardin. Le dessin de la place a évolué à la suite des observations de la commission des Abords des Monuments Historiques et des Sites, pour une composition axée sur Saint-Eustache dans le prolongement de la

rue des Prouvaires, alors que dans les premières versions du projet la place était organisée suivant une composition rayonnante dans le prolongement de la rue de Turbigo. Le dessin en trompe-l'œil de la place et la statue de tête monumentale à l'écoute du sous-sol sont l'œuvre du sculpteur Henri de Miller.

- Le grand mail diagonal, planté de trois rangées d'arbres en quinconce, joignant, en provenance de la place des Innocents, l'angle sud-ouest du Forum au transept de Saint-Eustache. Ce mail diagonal, dont on a vu qu'il constituait pour Arretche un élément essentiel de la composition, assure la perspective vers Saint-Eustache et la transition entre la zone plus animée du Forum et la zone plus tranquille du jardin.
- L'axe de la rue Berger constitue le troisième point fort de la composition, avec l'architecture de treillages métalliques recouverts de végétation conçue par F.X. Lalanne, et un mail d'arbres en parallèle. Interrompu par une succession de portes le mettant en communication avec le sous-sol, ce mail relie la Bourse de commerce à la place des Innocents.

A l'intérieur du maillage défini par ces grands éléments structurants, et par la prolongation des tracés des rues environnantes, le jardin comporte des espaces diversifiés par leur usage et leur traitement paysager : le jardin des enfants et des tout petits de Claude Lalanne, le jardin de fleurs inaccessible autour des pyramides de verre éclairant les serres et la piscine, des pelouses et des bosquets, et les émergences des portes de communication avec le sous-sol, toutes traitées comme autant d'architectures particulières (le nymphée face à Saint-Eustache au départ de la rue de Turbigo, la porte Pont-Neuf à l'architecture de treillage par Lalanne, la porte du Louvre avec ses escaliers et escalators convergeant vers la colonne astronomique, par Georges Pencreac'h.

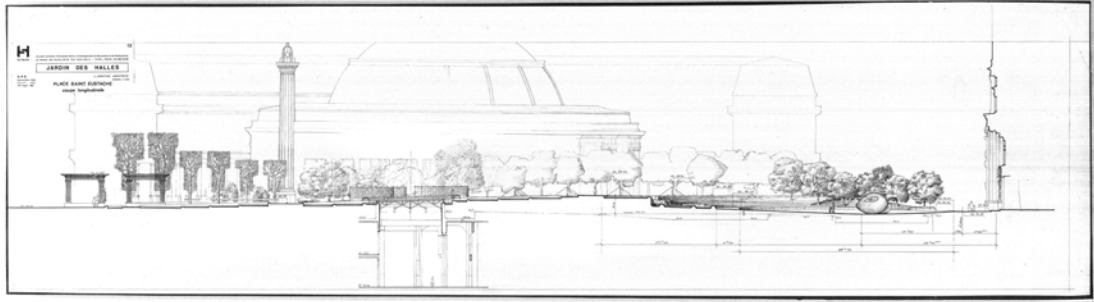
Louis Arretche décrit ainsi les intentions à l'origine de ces aménagements : « *Les aménagements de surface très divers, restant aussi bien avec le système des rues aussi bien qu'avec les grands cheminements de la circulation du sous-sol, doivent s'attacher ainsi à créer les lieux de promenade, de repos, de distractions, des perspectives nouvelles et quelquefois retrouvées sur les éléments d'architecture essentiels de l'environnement.* »¹; le projet de jardin cherche ainsi à obtenir un effet de diversité, mais en même temps, de manière un peu contradictoire, « *il (le jardin) ne pouvait se prêter au morcellement d'une sorte de puzzle avec ici un bosquet, là une ménagerie, ailleurs un jeu de tonnelles, ailleurs encore des bassins ou des grottes.* »²



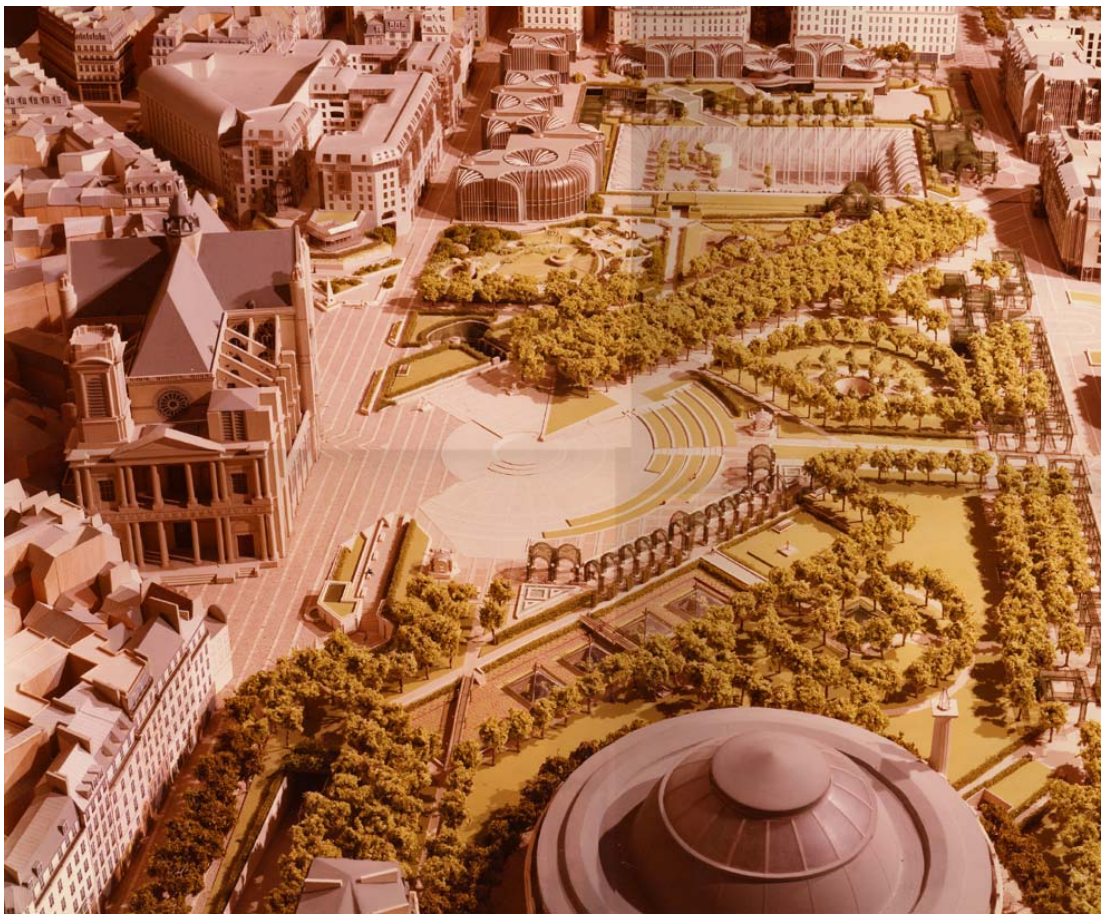
Plan archives Arretche

¹ Paris-Projet N°25-26, p.184

² Paris-Projet N°25-26, p.171



coupe transversale - allée des Prouvaires archives Arretche



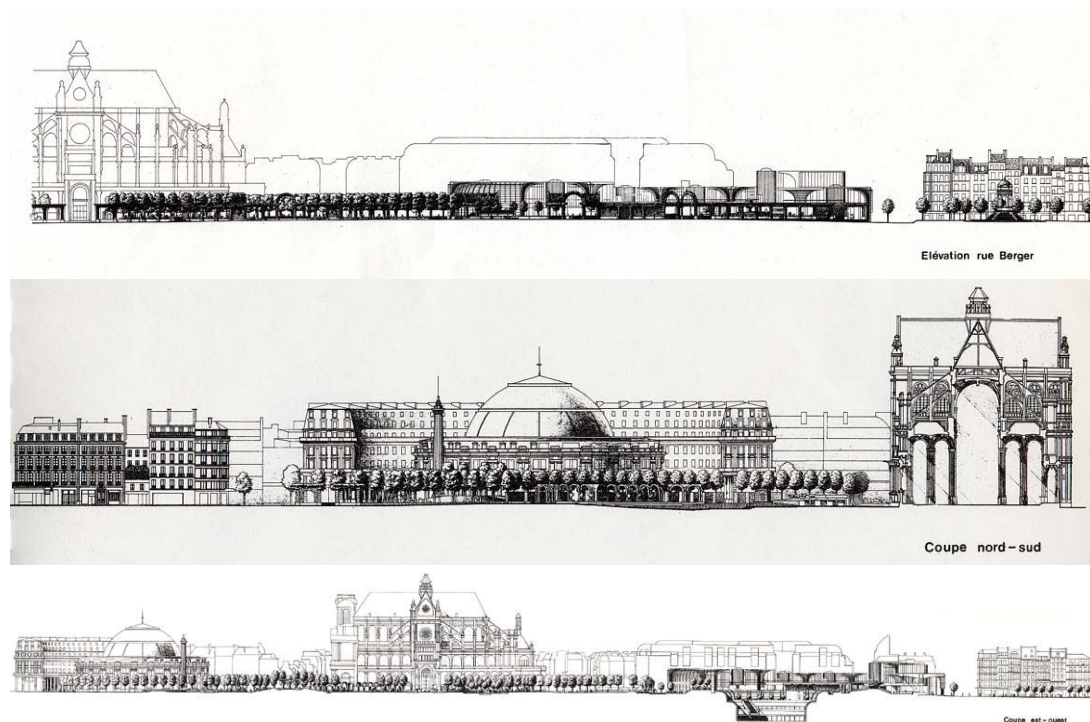
Premier jardin délibérément urbain dans l'histoire des parcs et jardins parisiens, comme le note Simon Texier dans son article « *la ville verte – 1975-2001* »¹, le jardin des Halles se veut en effet « à même la ville » : « *Ce jardin devait avant tout assurer la continuité des cheminements et des promenades, l'insertion dans l'environnement et éviter le plus possible de se refermer sur lui-même comme une composition détachée de son contexte urbain et conçue en elle-même et pour elle-même.* »²

¹ in *Les parcs et jardins dans l'urbanisme parisien XIXe-XXe siècles* – Action artistique de la ville de Paris 2002

² Paris-Projet N°25-26, p.171

Ce souci de continuité conduit en particulier à tenter d'absorber le plus possible toutes les émergences fonctionnelles (issues de secours, ventilations, voiries souterraines) : série de terrasses à l'angle Turbigo-Rambuteau au dessus de la voirie souterraine, intégration des issues et gaines dans les volumes bâtis, traitement des portes, etc., ce qui a représenté parmi les plus difficiles contraintes, toujours présentes aujourd'hui, auxquelles se sont trouvé confrontés les concepteurs: « *De plus, le sous-sol reçoit les programmes nombreux caractérisés par le débouché, souvent inorganisé en surface, de nombreux escaliers, trémies et silos de ventilation, éclairages zénithaux, etc. le combat avec toutes ces mécaniques et tous ces dispositifs qui provenaient du sous-sol et qui du fait du déroulement de l'opération étaient souvent très engagés, a été l'une de mes plus rudes tâches au cours de la mise au point du projet du traitement du jardin.* »¹

Enfin, revenant aux éléments de base du jardin, les éléments naturels, l'eau, la végétation, Louis Arretche conclue : « *L'art des jardins, écrivait Georges Gromort, possède ce privilège merveilleux que ses éléments, arbres, fleurs, gazons, miroirs d'eau, sont immuables, aussi bien que les matières vivantes et naturelles dont ils sont faits, c'est ce qui, dans le cours des siècles, leur a permis d'évoluer si sûrement* ». Nul doute, en effet, qu'au cours du temps ce jardin pourra évoluer dans telle ou telle de ses composantes, dans tel ou tel aspect de son traitement. »²



Le jardin aujourd'hui

Pour qui observe les foules de passants, de promeneurs, d'enfants avec leurs parents, qui, en semaine ou le week-end, parcourent, occupent, utilisent les divers espaces du jardin, les mails, pelouses, places, espaces de jeux, il n'est pas niable que ce jardin a su trouver un public. Connaissant un certain nombre de problèmes d'entretien, liés en bonne partie à l'intensité de son utilisation, et des problèmes de délinquance, certainement davantage liés à des raisons sociales et à sa situation centrale qu'à des facteurs renvoyant directement à son dessin ou son organisation,

¹ Paris-Projet N°25-26, p.171

² Ibidem, p.185

le jardin des Halles paraît également ne pas avoir répondu totalement à deux de ses objectifs principaux : une attractivité centrale et une continuité avec les quartiers environnants. En effet, malgré son caractère ouvert, c'est un jardin qui fait difficilement le lien avec les quartiers environnants, surtout le soir. C'est aussi un jardin dont l'attractivité paraît n'aller guère au-delà du public du quartier, qui y habite ou y travaille et utilise le jardin dans la journée. On peut ainsi noter un décalage significatif entre les intentions affichées par Arretche et la réalité de la réalisation et de son usage.

Si le jardin une fois réalisé a sans doute suscité moins de débats et de critiques que les réalisations architecturales, ne serait-ce que parce qu'il est arrivé en dernier, la fièvre déjà un peu éteinte, sa réception par la critique n'en reste pas moins le plus souvent négative. Depuis André Fermigier dans son article du Monde quand il découvre le projet définitif du jardin : *« Mais lorsqu'on regarde la maquette, que voit-on ? D'abord la bourse de Commerce, puis des arbres, puis la fameuse place en forme de conque, puis une sorte de mail planté en diagonale, puis un espace vert, puis la cuvette du lugubre forum. Quel rapport y a-t-il entre ces divers éléments, que ce rapport soit d'harmonie, de convenance, de surprise ou de contraste ? Aucun. Les éléments sont juxtaposés et l'on ne voit pas que l'un quelconque d'entre eux ait un quelconque rapport de forme, de situation ou d'usage avec son voisin. »*¹, jusqu'au guide du 1^{er} arrondissement, combinant critique architecturale et critique acerbe de la signification sociale du jardin : *« Ce triste jardin qui n'est finalement que la juxtaposition de concepts, prolonge l'espace carcéral du forum en surface, pour faire de cette zone un véritable ghetto urbain. Autour de ce simulacre d'espace vert, un anneau de commerces et de brasseries atroces, dernière ligne forte avancée, protège la ville bourgeoise des flots banlieusards. »*², en passant par Eric Hazan dans son récent ouvrage sur Paris : *« Les « jardins » sur l'emplacement des Halles montrent eux aussi à quelle décrépitude de leur art en étaient arrivés les paysagistes français. Cernés de rues mutilées, affublés de la pire panoplie du postmodernisme, ces « espaces » transforment les vieux itinéraires parisiens en parcours du combattant grâce à un dispositif complexe de barrières métalliques, de colonnes d'aération, de passerelles surplombant des fosses où végètent de misérables plantations, d'orifices de voies souterraines, de fontaines où flottent des canettes vides »*³, ces critiques convergent sur un point, qui est la sensation de juxtaposition, de morcellement, plus forte que la synthèse d'unité et de diversité que le projet annonçait vouloir atteindre. Un autre point de la critique porte sur la rupture entre le jardin et son environnement, rupture spatiale mais aussi sociale.

Résultant sans doute d'une surcharge dans le dessin et le détail (*« less is more »* n'était certainement pas la devise d'Arretche), il faut bien prendre en compte dans ces effets de juxtaposition et de morcellement les conséquences des nombreuses émergences du sous-sol (voirie, issues, ventilations, etc.), des différences de niveau et les interruptions de cheminements qui en résultent, que le dessin du jardin essaie d'absorber, mais qui en tout état de cause renforcent les ruptures spatiales. Il est clair que la suppression de ces juxtapositions et discontinuités spatiales devra s'attaquer en priorité aux causes (les émergences du sous-sol), qui ont pour une bonne part conditionné les tracés et principes de composition du jardin.

¹ *Les halles au « finish » - Une inconsistance maniérée* – Le Monde, 18 mars 1980

² *Le 1^{er} arrondissement. Itinéraires d'histoire et d'architecture*, coll. Paris en 80 quartiers, D.D.A.V.P. Paris 2000

³ Eric Hazan *L'invention de Paris – Il n'y a pas de pas perdus*, Fiction et Cie, le Seuil 2002, p.63

Ces éléments immatériels que sont les tracés et principes de composition s'inscrivent dans le sol par des éléments matériels, pavages, murets, mobiliers urbains, édifices, plantations : l'examen des archives déposées par Louis Arretche à l'IFA, qui contiennent tous les dessins préliminaires et d'exécution du jardin des Halles, démontrent l'importance de l'investissement en conception qu'ont représenté ces aménagements du jardin, et leur observation in situ aujourd'hui permet de juger de la qualité générale des matériaux (pierres, bétons), de la qualité de leur mise en œuvre, et de leur pérennité. Les plantations quant à elles, et en particulier les 450 arbres, dont environ la moitié de tilleuls, ont connu un certain développement, bien que limité par le caractère artificiel même du jardin et les contraintes d'usage liées au site, depuis la vingtaine d'année d'existence du jardin, et représentent aussi un patrimoine à prendre en compte dans une optique de réaménagement du site.



La place René Cassin devant Saint-Eustache



Les serres



Devant la Bourse de Commerce



Le mail Berger



La rue des Prouvaires



Le mail Saint-Eustache – allées Supervielle et Saint-John-Perse



Porte du jour



Porte du Louvre



Porte Pont-Neuf



Porte Saint-Eustache – le Nymphée



Souterrain rue Berger



Souterrain Coquillière

5.3.2 – ARCHITECTURE VEGETALE (Lalanne)



Rue Berger



La galerie végétale

La rue Berger est une voie convoitée malgré ses perspectives écourtées, d'un côté les pignons aveugles de la rue du Louvre avec les vestiges de l'enceinte de Philippe Auguste, de l'autre le centre Pompidou. Dans l'aménagement d'ensemble, cette rue est en effet un axe majeur qui seconde le mail diagonal cher à Louis Arretche, concepteur du plan du jardin :

- liaison interne Est-Ouest depuis la Bourse du Commerce jusqu'à Beaubourg en passant par la place des Innocents,
- allée bordant le jardin, desserte de portes principales du Forum en sous-sol,
- aboutissement enfin de la maille viaire provenant de la rue de Rivoli avec notamment les rues du Pont-Neuf et des Halles.

Dans les intentions de projet affirmées dès 1979, par l'APUR et Louis Arretche, la rue se transforme en véritable mail piéton, doublé de plusieurs alignements d'arbres. Pour affirmer encore cette promenade, Dominique Saglio, directeur de la SEMAH, fait appel à un proche, François-Xavier Lalanne, sculpteur, dont les œuvres animalières s'exposent alors dans les galeries parisiennes et dont l'art topiaire orne entre autres les fontaines de la nouvelle place de l'Hôtel de Ville.¹

François-Xavier Lalanne ne participe pas au projet des Halles par hasard. En dehors de son soutien au sein de la Mairie de Paris, le sculpteur est déjà au préalable consulté pour le projet du jardin en décembre 1978.² Une réflexion coordonnée par Ligen directeur de l'APUR est entreprise pour l'aménagement d'ensemble. Se retrouvent, A.C.T., P. Chemetov, Andrault et Parat, Van Treck, Ducharme, Arretche, puis R.Castro et F.-X. Lalanne qui, tous deux ensemble, proposent un vaste projet paysager développant alors l'idée *d'architecture végétale*. Pour ces derniers, le jardin, sur l'emplacement des bâtiments Baltard détruits, se doit de continuer la ville tout en rendant hommage à l'architecture de métal et de verre disparue. Une maille, bordée de véritables morceaux d'architectures

¹ François-Xavier Lalanne est né à Agen en 1927. Il s'inscrit à l'académie Julian en 1947, commence par la peinture, fasciné par « l'art animalier » inspiré par François Pompon. En 1956, il travaille comme dessinateur aux côtés de l'architecte hongrois André Sire, ancien élève de Le Corbusier, qui travaille aux chantiers de la Reconstruction. Ses liens avec l'architecture sont multiples, outre l'art topiaire qui le caractérise et qui participe d'un véritable art paysager dans la conduite du végétal mais aussi de la mise en scène (Los Angeles (1986), Santa Monica (1989)), il collabore au projet de Emile Aillaud pour Grigny-la-Grande-Borne avec des sculptures monumentales pour la place de la Treille et le collège Jean Vilar. Notons qu'en plus de « l'architecture végétale » du mail Berger, F.Lalanne réalise des candélabres pour l'esplanade près des pavillons Lescot et diverses sculptures végétales pour les jardins d'enfants (deux éléphants et deux rhinocéros).

² Casabella, n°526, p.32

recouverts de végétations, retrouvera le tracé viaire ancien, et les pavillons des halles seront comme redessinés en plein, par des treillages et des bosquets. Ces pavillons, guinguettes ou kiosques, constitueront ainsi l'enceinte de multiples jardins à thèmes, comme des arcades de forum entourant des îlots urbains aux multiples usages.¹

C'est le projet de Louis Arretche qui sera choisi par le Conseil de Paris. Il devra s'accommoder de la présence de François-Xavier Lalanne resté seul en piste pour réaliser la promenade de la rue Berger.² Cette confrontation entre les deux concepteurs rivaux sera jugée « contre-nature » par leurs différences d'affinités et leur mésentente continue. Cette « coopération forcée » est dénoncée aussi pour la collaboration Lalanne-Willerval à l'angle des rues Berger-Lescot.³



Les études commencent dès 1979. L'artiste paysagiste veut décliner son premier projet. Peu à peu la bordure *d'architecture végétale* entourant les îlots est définitivement abandonnée, puis une promenade suspendue est évoquée. Le projet connaît une phase intermédiaire : des bacs devaient être suspendus à quatre mètres du sol avec de la végétation tombante et un système d'arrosage automatique, afin que la densité végétale soit prégnante. Mais la possible vision de la sous face de ces jardinières et la difficulté d'étanchéité de ces dernières causeront l'abandon du procédé. L'intervention se limite finalement en un aménagement de treilles, support de végétaux grimpants et l'édification de trois pavillons au dessus des portes d'accès au Halles souterraines.

Coupe esquissée par F.-X. Lalanne

Les installations de Lalanne, voulues comme de véritables effets scénographiques, doivent créer avec douceur la transition entre la ville et le jardin, sans enfermer celui-ci. En raison de son exigüité, de la proximité du tissu dense des quartiers alentours, François-Xavier Lalanne tout comme Louis Arretche, refuse l'idée du parc haussmannien type Montsouris, mais prône au contraire lui aussi la notion de *jardin urbain*. Sous les arcades, le passant est donc dans un entre-deux, entre la ville et le domaine végétal. L'artiste-paysagiste reprend à son compte la tradition de la pergola, galerie ouverte, « articulation entre la maison et son jardin, qui peut aussi servir à renforcer un axe important ou une ligne de vue. »⁴ Ces aménagements paysagers deviennent habituels à l'époque, on retrouvera des systèmes similaires au Parc de La Villette.

Aujourd'hui, la différence de traitement du sol (en asphalté) insiste sur cette différence de lieu. Les bancs, le sol en stabilisé forment le mobilier de l'espace

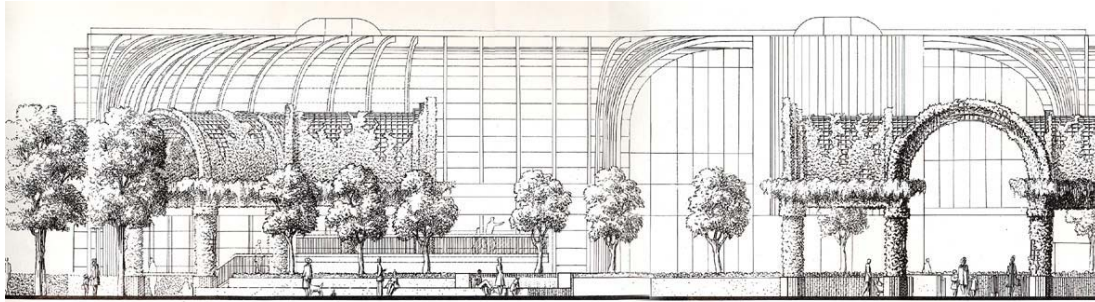
¹ Entretien avec François-Xavier Lalanne à Ury le 26 avril 2004.

² Face à un refus de la ville, Castro se sépare de Lalanne et laisse à ce dernier le concept *d'architecture végétale*, terme dont il était l'instigateur.

³ MICHEL Christian, *Les Halles, renaissance d'un quartier, 1966-1988*, Masson, Paris, 1988.

⁴ Pergola : une des toutes premières constructions de jardin, une des plus simples et des moins onéreuse, déjà dans la Rome impériale, destinée à créer un support efficace aux plantes grimpantes. (E.Malnic, *Folies de Jardin, Art et architecture des Fabriques de Jardin du XVIII^e à nos jours*, Paris, 1996)

voisin, sous les vrais arbres. La galerie *d'architecture végétale* est un passage, une porte, surhaussée par rapport à la ville, mais pas encore totalement imprégnée du jardin.



Pavillon du Mail

Pavillon Berger

L'Architecture Végétale devant les pavillons Willerval – doc. SEMAH- 1981

La promenade Berger parcourt 250m, depuis l'angle de la rue Lescot jusqu'à la Bourse du commerce. Le système dessiné par Lalanne propose des éléments fabriqués à base d'armatures métalliques peintes, au dessin régulier : modules carrés d'environ 5 à 6 mètres de côté formés de colonnes octogonales, ancrées sur des socles en béton préfabriqués et liaisonnées par de larges entablements débordants. Les socles forment des bacs où sont plantés les végétaux prisonniers. Au dessus, des portes grillagées permettent l'entretien, dessinant un second registre dense de treillis. La galerie ainsi constituée déroule une composition linéaire qui se dédouble dans le jardin par des alignements d'arbres.

François-Xavier Lalanne utilise des formes géométriques simples pour ses sculptures botaniques prenant pleinement modèles sur les jardins traditionnels classiques du XVII^e où l'arbre était utilisé comme simple matériau de construction dans un rôle unique architectural ou décoratif.

Par cette technique de culture de végétaux à l'intérieur d'une cage, le sculpteur perdure dans un procédé qui lui est cher : l'art topiaire.¹ Cet art attesté depuis l'Antiquité, est un lieu d'expérimentation au XIX^e, notamment chez les anglo-saxons, et de plus en plus apprécié au XX^e siècle avec quelques artistes paysagistes comme T.Mason, Pearl Fryar, Delaney, Powell...



La porte du Mail

¹ Les topiaires déclinent le principe d'approvisionnement de la nature, technique traditionnelle des jardins classiques du XVII^e siècle. Lalanne crée ainsi les sphères de la place de l'Hôtel de Ville de Paris, les dinosaures de la promenade de Miami, des sangliers, des tortues... Ces dispositifs constituent une réelle continuité avec les éléments structurant le jardin des halles : depuis les treilles de la rue Berger, aux mailles des pavillons de la rue Lescot... Des éléphants et rhinocéros topiaires gardent les entrées des jardins des enfants.

Les intersections avec les rues de la ville ou les allées du jardin se transforment en évènement, en passage monumental érigé en pavillon de treillage ponctuant la promenade : l'un de 8 mètres de haut signale l'entrée du Forum et du RER, face à la faille de l'immeuble Berger. A proximité, en arrière de la rue, près du mail diagonal, un autre pavillon marque une autre entrée du Forum. Une terrasse y offre une vue plongeante sur la place basse du « cratère ». L'architecture végétale la plus monumentale reste le kiosque haut de 14 mètres destiné à protéger l'accès à la place carrée depuis la rue du Pont-Neuf. « La rue Baltard, explique François Lalanne, traverse directe de plain-pied, demande à être marquée par une entrée. Sorte de pavillon à la Baltard, en hommage au passé. Végétal évidemment comme toute la façade de la rue Berger dans laquelle il serait inclus. Il convient de laisser dégagée la partie située entre le pavillon et le mail à droite de la rue Baltard pour ne pas étouffer le lieu. »¹

L'utilisation du polycarbonate Macrolon comme matériau transparent mis en œuvre entre les mailles des armatures et destiné à protéger des intempéries les escalators du forum et à résister aux trépidations du sous-sol, fut à l'époque remarquée par nombre de revues spécialisées.

« Les plantes par nature n'ont pas l'esprit géométrique, mais leur docilité est grande pour peu qu'on les guide, » dit le sculpteur-jardinier, qui veut renoncer aux plantes ligneuses, comme le lierre, dont il a l'habitude dans ses topiaires, pour planter une vaste voûte de verdure jouant sur les espèces, sur les couleurs et les floraisons selon les saisons : « des rosiers grimpants, des clématites, du chèvrefeuille, de la vigne vierge, des glycines, des jasmins...et même des ronces d'ornement pourront grimper sur les montants et les linteaux des allées du jardin des Halles. »² Il opte pour « un jardin des 4 saisons où toutes les plantes seront à feuilles caduques, jardin d'armatures en hiver, jardin de fleurs et de verdure au printemps et été, vigne vierge cuivre et or pour le jardin automnal. »³

Dans les esquisses de Lalanne, deux éléments fondamentaux contenus dans son appellation elle-même ressortent de cette architecture végétale : l'idée d'abord d'une végétation dense, « comme un vallon fleuri, fourmillant de rosiers, de clématites, de vignes vierges et de milliers de fleurs sur des armatures d'acier ajourées style Tour Eiffel »⁴ ; l'idée ensuite d'une architecture métaphore de la ville, « une immense cité végétale » avec « des constructions de verdure ». Dorothée Lalanne la décrit comme un « labyrinthe botanique, aussi haut que la ville, aux corridors bruissant sous un duvet de fleurs, et parfois, au détour d'une rue naturelle, une colonne de jasmin, une passerelle de mousse, un kiosque de clématites. »

« Ce jardin vertical et transparent s'inspire à l'origine des jardins d'ordonnance du XVIIIème siècle qui, jusqu'à maturité – l'enfance d'un arbre dure au moins vingt-cinq ans – vécut leur adolescence sur des lattis de bois et des arceaux couverts de plantes. »⁵ Ainsi, transportant les images de treillages, lattis, espaliers, tonnelles, le projet tire ses sources des jardins classiques traditionnels. La référence nostalgique aux grandes réalisations métallique, avec leurs dessins rigoureux et simples, comme celles de Baltard, est évidente et assumée.

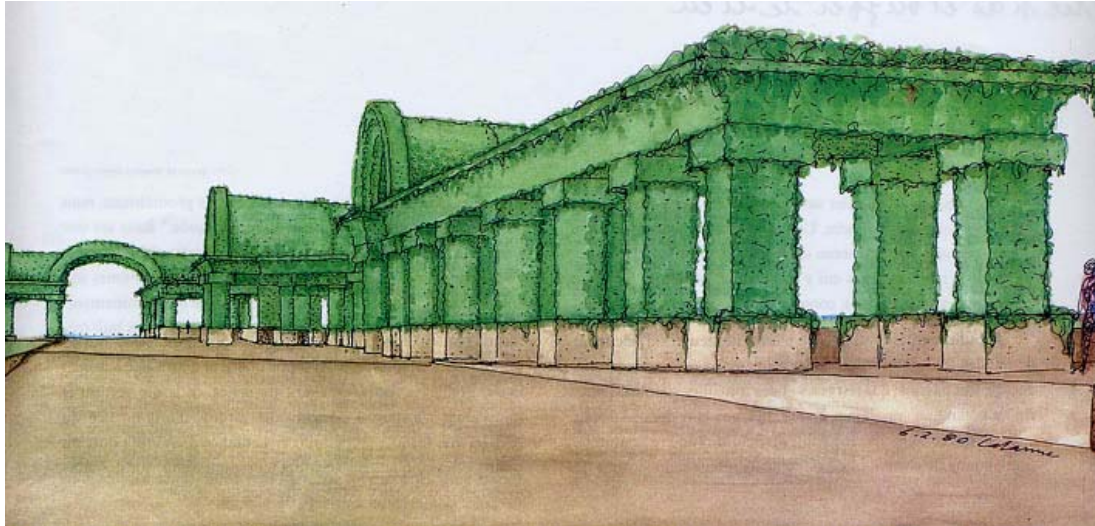
¹ « Promenade suspendue au Jardin des Halles : un projet de François-Xavier Lalanne », juin-juillet 1980 *Vogue*, « Réflexion sur les niveaux existants, les aménagements imposés et leurs conséquences sur le modèle général du jardin et son adéquation à la ville ».

² *Journal de Paris*, fév.1980 – F.-X. Lalanne, cité par Champenois M., « L'ouverture du centre culturel des Halles : l'architecture bouche-trou », *Le Monde* 2 fév.1982.

³ *Paris-Projet*, « Les Halles achèvement d'un projet », n°25-26, 1985

⁴ *VOGUE*, op. cit.

⁵ *VOGUE* op. cit.



Vue perspective de F.-X. Lalanne publiée dans la revue Vogue 1980



Regrettons que l'image que donne le discours de Lalanne avec l'interprétation qu'en font les publications à l'époque sont contradictoires avec le résultat que l'on peut observer aujourd'hui. Les treilles sont rarement aussi fournies de végétaux que le voulait l'auteur. Même si les végétations opaques avaient finalement été sciemment évitées pour laisser les treillages apparents « qui ont une certaine qualité d'aspect, même sans les plantes », il semble toutefois qu'il y ait deux architectures végétales, celle imaginée par le sculpteur, jardin grimant, dense et généreux, habité au sens poétique et philosophique du terme, et celle réalisée *in fine* sous la houlette de Louis Arretche pour la SEMAH, dépouillée de verdure et de fleurs, résiduelle.

Les installations métalliques véhiculaient quelques avantages certains non sans conséquences sur le choix de leur réalisation : les plantes grimpantes et les bacs permettent de ne pas avoir de terre au sol, de jouer sur la rapidité des délais comparé à des arbres véritables, d'entretenir facilement en évitant le piétinement des passants. « Il y a superposition du jardin et du cheminement », triomphe Lalanne.¹ Le jardin inauguré en 1986, les architectures végétales pouvaient déjà faire une bonne figure *d'espace vert*.

La pluralité des façades sur la rive opposée de la voie Berger, le déboîtement de l'alignement (indépendant de la volonté de Lalanne) ne jouent pas en faveur de la promenade. La diversité des dessins de socle contribue à cette mauvaise lisibilité. L'utilisation de l'asphalte pourrait témoigner d'une certaine négligence, alors que les revêtements de l'espace public font partout ailleurs l'objet d'un soin particulier. Un argumentaire voudrait que les armatures contribuent à masquer certaines excroissances (sorties de secours, ventilation, ascenseurs, sanitaires...), les végétaux ont en effet souvent cet usage malheureux. Mais rarement ils y parviennent tout à fait. La présence des émergences du sous-sol altèrent alors l'intégrité de la promenade, maintes fois entrecoupée, et bordée de masses finalement difficilement camouflables. Ce n'est pas sans raison que ces obstacles furent ignorés sur les plans des concepteurs (que cela soit ceux de Lalanne ou ceux d'Arretche).

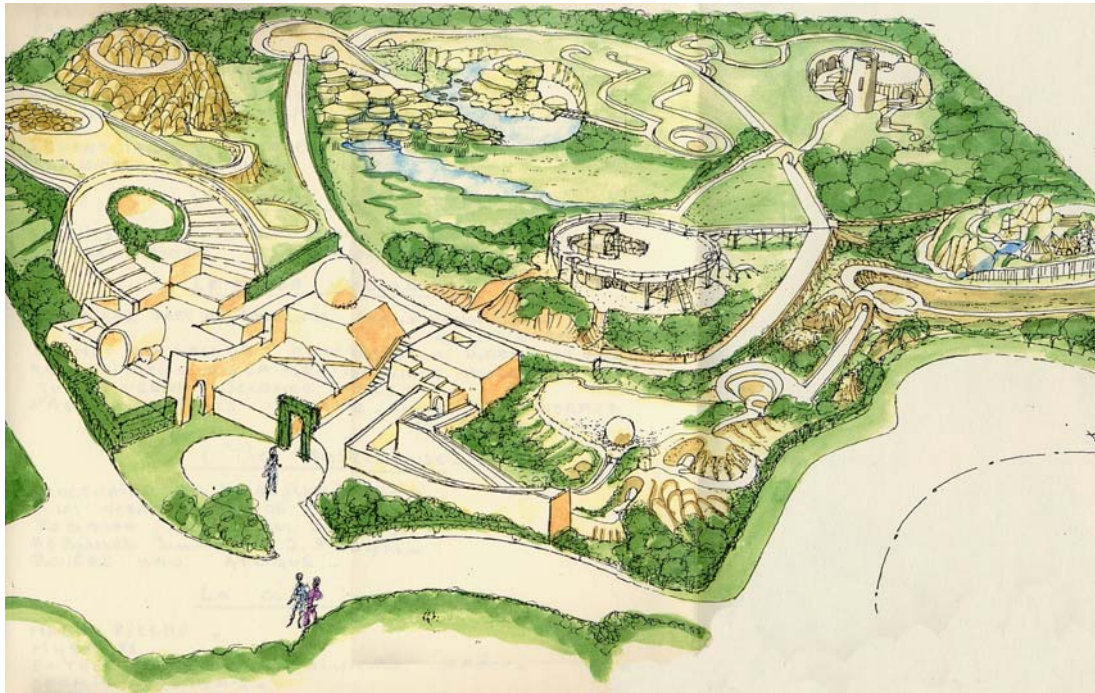
Aussi, face à l'Architecture Végétale, certains parlent de simulacre, d'autres d'effet de puzzle, de collage, en regard sans doute des autres façades du jardin. François-Xavier Lalanne est largement cité parmi les auteurs du jardin des Halles, mais le jugement reste évasif, peu éloquent, souvent négatif.

Cependant, l'architecture végétale crée le lien avec les pavillons rue Lescot et assure une certaine homogénéité sur toute la longueur de la rue Berger. La maille de la treille et la trame des modules figurent aussi un élément récurrent du vocabulaire de l'architecture de l'opération des halles.

Par cette volonté originelle de fabriquer une *architecture végétale* « à la composition très variée, jouant sur plusieurs niveaux différenciés de jardins, de plan d'eau, de places et de promenades », François-Xavier Lalanne aurait pu s'inscrire avec justesse. Mais si l'intervention paraît aujourd'hui quelque peu difficile à justifier par le résultat constaté, c'est que ces structures ne semblent guère que l'émergence atrophiée d'un projet sous-jacent avorté.

¹ Champenois op. cit.

5.3.3 – JARDIN DES ENFANTS (Claude Lalanne)



Esquisse du jardin par Claude Lalanne – avril 1980

En 1979 Dominique Saglio, président de la SEMAH, recherche un paysagiste pour dessiner le jardin des enfants. François-Xavier Lalanne propose les talents de sa femme, Claude, sculpteur et « mère de famille avisée ». ¹ Elle remet une esquisse en avril 1980, acceptée sans réserve par la mairie de Paris. Le principe est là, et ne changera pas jusqu'à son inauguration en 1986. Le chantier dura plus de quatre ans, suivant deux phases distinctes, fonction des secteurs qui divisent le sous-sol. Le périmètre d'intervention circonscrit entraînera une certaine autonomie de l'artiste vis-à-vis de Louis Arretche en charge de la coordination du projet global. La situation au pied de Saint-Eustache vaudra en revanche une certaine vigilance de la part de la commission des monuments historiques.

« J'ai voulu trancher complètement avec le Forum et tout ce monde minéral et pas tellement drôle pour les enfants, explique Claude Lalanne, faire, sur un espace restreint et bétonné, un vrai jardin avec de la verdure, qu'ils aiment et où ils s'amuse et aussi qui leur donne une vision plus poétique des choses (...) voyage en réduction à travers des mondes variés (...) des espaces spécialement adaptés à leur échelle et à leur sensibilité et typiques de chaque monde traversé... » ²

L'entrée s'effectue à l'écart. Passé une haute grille, deux éléphants topiaires, gardiens du temple, accueillent le visiteur. ³ Le jardin est partagé en six mondes, que relie un « chemin orbital » et qui gravitent autour d'une planète centrale, point de référence : la forêt tropicale ; la planète molle et son long serpent toboggan ; le monde musical aux volumes géométriques ; le monde volcanique ; l'île mystérieuse sous le signe de l'eau ; enfin, le labyrinthe qui accède au monde interdit où règnent les vestiges d'une ancienne civilisation. Chaque monde forme un lieu distinct avec

¹ Entretien avec Claude et François-Xavier Lalanne à Ury le 26 avril 2004.

C. Lalanne se forme à l'École des arts décoratifs et suit les cours d'Architecture de Vivien aux Beaux-Arts. Son œuvre est diverse : objets, mobilier, bijoux, serrurerie...

² Paris-Projet, « Les Halles achèvement d'un projet », n°25-26, 1985, p.168-181

³ Ces deux sculptures topiaires sont la signature de F.Lalanne (cf.art.).

sa propre architecture, son végétal,¹ ses matériaux, ses textures et ses contrastes. L'enfant, invité privilégié, choisira son parcours. Il jouera l'aventurier, déjouera les pièges. Tous ses sens y seront sollicités.

La presse se fait élogieuse, « un petit chef d'œuvre » peut-on lire dans Paris-Projet. Certains évoquent les mystères, le bestiaire chevaleresque des légendes médiévales au pied du sanctuaire gothique. D'autres cependant crient au simulacre: le « rocher des singes » heurte une journaliste, « une si bonne idée si elle n'était placée sans rime ni raison au chevet de l'église, qui résiste avec dégoût à ce grouillement qui lui chatouille les arcs-boutants ».² Puis le jardin se fait discret, oublié, comme un îlot flottant au centre de Paris. Mais pour les riverains, c'est une oasis appréciée, fréquentée par une centaine d'enfants (donc un nombre très limité) les jours ouvrables.



L'île mystérieuse



La salle de l'Echo et le volcan-mur d'escalade



Le serpent

Le jardin est conçu pour l'enfant et lui seul. « *Le porche volontairement bas [devait dissuader] les grandes personnes d'y pénétrer* ».³ Tout y est à sa mesure : les chemins, les vues et perspectives, les tunnels et escaliers. L'échelle réduite est si prégnante, qu'il procure à l'adulte le sentiment d'être Gulliver au pays de Lilliput.

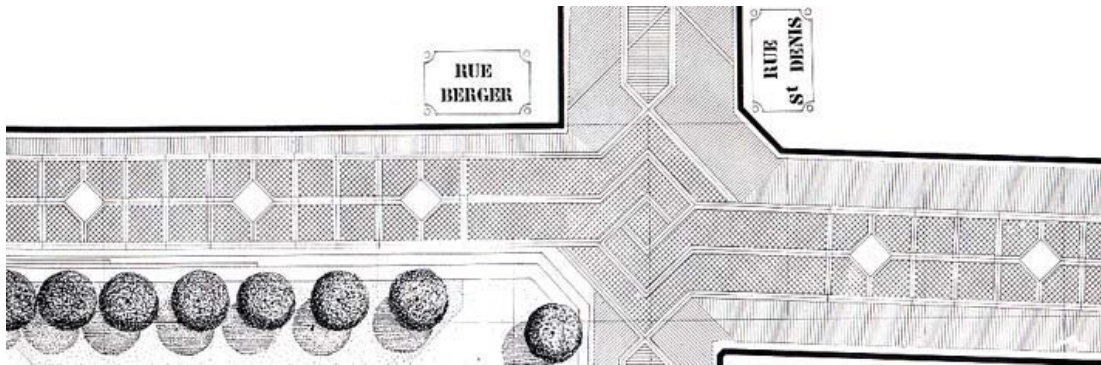
¹ Pour le choix des essences végétales, Claude Lalanne fait appel à Pascal Cribier, architecte paysagiste qui réalisera avec Benech le futur aménagement des Tuileries. Aujourd'hui, il semble que certaines essences aient été modifiées par rapport à l'état d'origine.

² Champenois M, « L'ouverture du centre culturel des Halles : l'architecture bouche-trou », Le Monde, 02-02-1982. C.

³ Le Jardin des Enfants aux Halles, esquisse de Claude Lalanne, avril 1980.

L'entrée est autorisée uniquement aux enfants 7 à 11 ans. Les parents y sont interdits.

5.3.4 – LES AMENAGEMENTS DE VOIRIE (Pierre Mougin – Philippe Mathieux)



Détail du dessin des sols - Extrait Paris-Projet n°25

La notion d'espace public voué entièrement au piéton est à la base du projet entériné en mars 1979 par Jacques Chirac pour le quartier des Halles et déjà présente lors de la délibération Capitant. Ce principe fondateur et modèle de la forme de la ville confortera donc à l'ouest de la ZAC les aménagements en infrastructure et en surface : il avantagera la réalisation du jardin et relèguera dans le substratum les circulations des réseaux tant ferroviaires que routiers. La séparation des circulations piétonnes et automobiles tant évoquée dans les débats d'urbanisme de l'après-guerre est consommée. Ce royaume du piéton, nouveau et conquérant de l'espace parisien, à l'époque estimé « le plus grand d'Europe »¹ sera vanté dans l'ensemble des publications.

Les îlots sont définis. Le maintien des rues Berger et Rambuteau doit « conserver la clarté des cheminements traditionnels du quartier », la trame viaire adoptée est un héritage de la ville ancienne souligné l'APUR dans son exposé.² L'espace public sera de plus « enrichi » par des percées et des passages comme ceux qui traverseront les pavillons Lescot ou l'immeuble Berger.

Les voies sont ainsi très diverses, leurs formes également très variées. L'Agence Parisienne proclame, non sans prétention, la mise en place de « nouvelles solutions urbaines » entraînant « la multiplication des points de vue, échappées, perspectives, éléments intéressants ou étonnants qui accrochent le regard et renforcent l'intérêt de la promenade ».

Dans un même temps, le tracé des rues traditionnelles (maille haussmannienne et ruelles plus anciennes) est retrouvé, malgré quelques aléas d'alignement dus notamment aux contraintes du sous-sol (voies automobiles enterrées et trame structurelle imposée), la rue Berger perd ainsi sa perspective linéaire...et de l'autre, multiples terrasses publiques, passages aléatoires, se multiplient avec saillies et retraits multiples, grevés des terminaux de réseaux, donnés en façade de locaux technique ou de remontées de sorties de secours, tant d'espaces informels au statut incertain qui aujourd'hui posent nombre de problèmes esthétiques et urbains.

La conception du domaine piétonnier est avant tout marqué par Louis Arretche nous indique Christian Michel.³ C'est lui qui dessine les places et affirme l'idée de tapis sans trottoirs. La forme de la voie piétonne est donc en amont pensée fortement comme une émanation directe de la collaboration étroite entre l'APUR et la SEMAH.

Les études sont conduites entre 1973 et 1976. Le conseil de Paris adopte le tracé des nouvelles rues piétonnes en juillet 1978, réparties sur six kilomètres de voies.

¹ Paris-Projet, « Les Halles achèvement d'un projet », n°25-26, 1985.

² *ibid.* p.116

³ MICHEL C., *Les Halles, renaissance d'un quartier, 1966-1988*, Masson, Paris, 1988. p.94

Un an plus tard les travaux commencent, mais ne seront véritablement effectifs que vers 1980 avec la mise en mouvement du chantier du jardin, des pavillons Lescot et des équipements souterrains lorsque petit à petit les encombrements libèreront le sol. Ce sol doit irriguer les rues commerçantes, guider les passants dont la fréquentation se comptait en 1985 à plus de 100 000 visiteurs par jour (300 000 aux heures de pointe).¹ Il doit surtout assumer les contraintes techniques des passages de réseaux et intégrer l'ensemble des équipements mobiliers.

Les traitements sont différents suivant les secteurs. A l'ouest, l'architecte Pierre Mougin entreprend le dessin de plus de trois hectares de voies piétonnes. Il est encadré par la SEMAH en liaison avec l'APUR.² Son projet concerne des rues (Rambuteau, Berger, Lescot) ; des places (Joachim du Bellay, Edmond Michelet (ancien square des Innocents), Maurice Quentin)...L'opération nécessitera plusieurs tranches en raison principalement de l'avancée imprévue des travaux et de l'imprécision des programmes d'aménagements.

Le trottoir est donc supprimé. L'asphalte jugé triste, le pavé de granit inconfort à la marche, le revêtement de plein pied se composera principalement de pavage et dallage en porphyre rouge (ton brun-ocre) et de pierre calcaire du Jura (la rue Berger sera par contre revêtue en pierre dure de Buxy). L'asphalte sera néanmoins employé dans les rues Française ou Mauconseil « en raison de son côté pratique et peu onéreux » (également dans certaines parties du jardin, sous les pergolas de l'architecture végétale). Le stabilisé est également présent sur la place des Innocents. Ce qui dérange certains en raison de la boue que les temps de pluie peuvent produire.

L'assainissement est fonction du type de voies. Des bandes de granit forment le caniveau et dessinent la ligne directrice du cheminement piéton. Des motifs ornementaux en dalles de calcaire marquent les zones dites nobles : places et intersections de voies. Une bande de 1m devait former l'assise du pied des immeubles et intégrer les émergences des réseaux en sous-sol. Les carrés à l'oblique et les lignes directrices jouent avec la trame de l'ensemble du projet des Halles, conformément aux récurrences du projet tant en sous-sol (oblique de la place carrée), qu'en surface (galerie d'architecture végétale), mais restent peu perceptibles.

Une réflexion sur le mobilier est menée. L'APUR veut faciliter le cheminement du piéton : il s'agit de ne pas encombrer l'espace tout en recherchant l'animation de la rue et encourager son utilisation aléatoire et mobile (terrasses, bacs à fleurs, étalages). Les limites se cherchent, « une réglementation évolutive » est mise en place.³ L'ensemble mobilier (bancs, cabines téléphoniques, colonnes Morris, sanisettes, fontaines) essaie d'être discret au milieu des arbres d'alignement, et surtout face à une marée humaine sans cesse grandissante qui tend à noyer tout dessin au sol.

¹ ibd. p.95

² Pierre Mougin collabore à la Préfecture du Val d'Oise d'Henry Bernard à Cergy en 1965-1970. On le revoit dans la même période que l'opération des Halles en tant qu'architecte de l'Hôpital de Riyad.

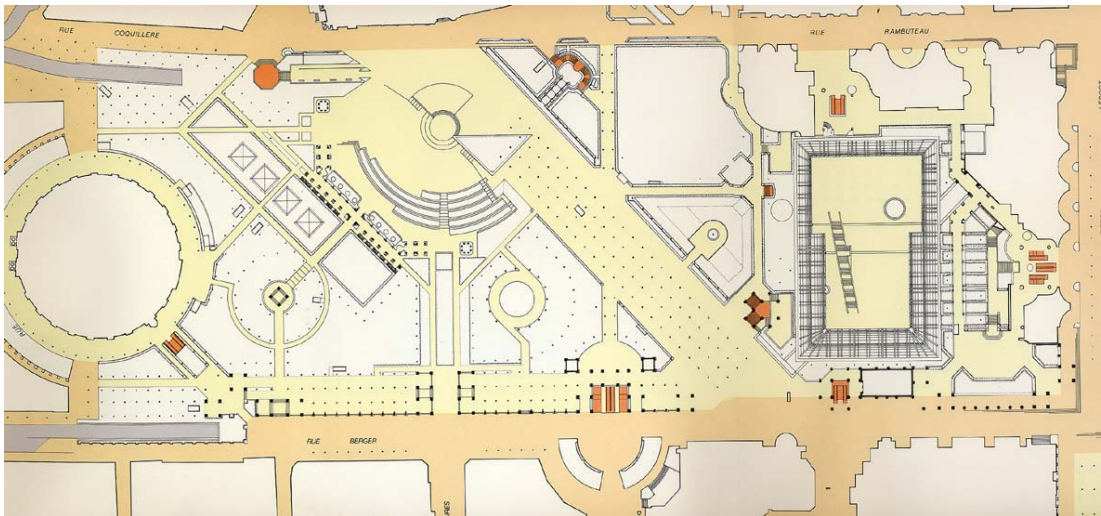
Philippe Mathieux, collaborateur d'Arretche pour le Jardin est cité pour le projet de voirie piétonne aux côtés de Mougin.

³ PRE Jean-Claude, « La Renaissance de quartier des Halles : son réseau de voies piétonnes », Annales de la voirie et de l'environnement, 1987

Deux éléments fondamentaux ressortent des intentions de l'architecte et de ses commanditaires :

- d'abord l'effet de continuité avec le Forum souterrain et les terrasses des pavillons Lescot de Willerval : le même revêtement est utilisé. La couleur brun - rose du porphyre, posé en dalles de 30cm avec une longueur variable, tranche ainsi avec l'aménagement piétonnier entrepris à l'Est sur le plateau Beaubourg par Gérard Bureau.
- Ensuite, une volonté de poursuivre la « tradition parisienne », dans ses principes de tracé et dans la simplicité de ses aménagements, réutilisant le savoir-faire des services techniques de la ville.

Malgré les aspects négatifs soulevés par les bilans publiés par la ville ou l'APUR,¹ évoquant l'insécurité et la saleté, les aménagements de Mougin ont évité bien des écueils mis en place dans la même période dans la plupart des centres villes en France. Et si quelques continuités manquent cruellement, comme la transition vers Beaubourg de la rue Berger par le franchissement du boulevard Sébastopol, l'on ne peut que saluer les partis d'aménagement retenus par les différents protagonistes, qui donnent aujourd'hui à l'aspect architectural de ces voies un caractère simple, largement apprécié. Et si l'usage intempestif des commerces riverains peut gêner les cheminements, n'est-ce pas là une certaine rançon du succès ?



¹ L'étude publiée dans le Paris-Projet n°25 déjà cité ; Le Diagnostic préliminaire du site par la Mairie de Paris et la direction de l'Urbanisme/SDER, Missions quartiers centraux, en octobre 2002 et le rapport d'étude pour la consultation de l'Apur et O. Nicoulaud, Les Quartiers centraux de Paris, Etat des lieux, février 2002.

6 – CONCLUSION



La notion de diagnostic patrimonial renvoie à la question de l'estimation de la valeur de ce patrimoine, ici à la valeur attribuée socialement à une œuvre architecturale, à un ensemble urbain : cette valeur peut être appréciée selon différents critères, un critère économique, peut-être le plus simple à évaluer (le coût de production, ou le coût de remplacement d'un élément), un critère d'usage, sa valeur utilitaire et fonctionnelle, un critère de pérennité, lié à sa qualité technique, mais aussi, comme dans tout héritage, des critères où interviennent de manière beaucoup plus subjective des questions de signification, de mémoire, d'appréciation esthétique. Ces critères, qu'Aloïs Riegl dans « *Le culte moderne des monuments* »¹ proposait de différencier en valeur utilitaire, valeur de mémoire, valeur d'art sont présents à des degrés divers à l'intérieur de toute architecture ; si l'on peut dissocier qualité fonctionnelle, qualité technique, et signification, la qualité architecturale globale renvoie à la fois à toutes ces dimensions, comme la définition vitruvienne de l'architecture (solidité – utilité – beauté) en était déjà l'expression.

¹ Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments*, Paris, Seuil, 1984

Régis Debray propose une actualisation de ces catégories, lors des Entretiens du patrimoine 1988 – Publication : *Trace, Forme, Message*, in *La confusion des monuments*, Cahiers de Médiologie N°7, Gallimard 1999

Le caractère relatif de l'ensemble de ces critères est par ailleurs à souligner : la notion d'utilité de tel ou tel bâtiment, suivant que l'on est ou non un usager régulier du conservatoire, du jardin, des commerces, ou bien un passant ou touriste occasionnel, prendra une importance tout à fait différente, de même que sa valeur esthétique, en dehors de la possibilité de critères absolus, sera appréciée de manière très variable en fonction d'une sensibilité propre à chaque époque, ou à certains courants de pensée ou positions artistiques. Il est clair que le regard que l'on porte sur les choses dépend largement du moment historique auquel on se situe, que ce regard évolue avec le temps, et qu'il arrive fréquemment que l'on commence à prendre conscience de la valeur d'une chose quand celle-ci est appelée à disparaître. La prise de conscience de la valeur à la fois esthétique, utilitaire et urbaine des pavillons de Baltard est ainsi liée à l'engagement du processus de leur destruction. Cette évidence doit nous inciter d'autant plus à prendre en compte avec attention la question du diagnostic patrimonial de l'architecture du Quartier des Halles entre 1975 et aujourd'hui, face à l'engagement d'un processus de réaménagement profond, et alors que se fait jour un mouvement de revalorisation de l'architecture produite depuis la dernière guerre, période récemment encore largement décriée et aujourd'hui tenant de plus en plus lieu de référence. Un nouveau regard porté sur ces périodes proches de nous est déjà effectif pour l'architecture des années 50-60, et touchera sans doute bientôt celle des années 70-80.

Concernant le Quartier des Halles, dont toute l'histoire récente a été marquée par des débats très polémiques, où considérations esthétiques et politiques se mêlent, une conclusion générale paraît pouvoir être tirée : si le quartier des Halles ne contient pas d'œuvre architecturale majeure de cette période, largement reconnue en tant que telle, la qualité globale des réalisations n'est sans doute pas aussi médiocre qu'on l'a dit, et certaines d'entre elles ont à la fois fait l'objet d'une reconnaissance positive, et traversé favorablement l'épreuve du temps. Les plus récentes histoires de l'architecture contemporaine en France publiées, celle de Gérard Monnier¹ et celle de Jacques Lucan², mettent ainsi en avant les réalisations de Paul Chemetov, émettent un jugement neutre et équilibré sur le Forum de Vasconi et Pencreac'h, et sévère pour les réalisations de surface, en accordant néanmoins tous les deux une place aux pavillons de Willerval : « (...) le résultat sera d'une rare médiocrité, la participation de Jean Prouvé à la réalisation des « parapluies » (1976-1982) de Jean Willerval ne permettant pas de sauver la face » (Lucan), et « Les pavillons de surface, dont le formalisme et la qualité de construction évoquent un statut éphémère, sont étudiés par Jean Willerval et Jean Prouvé » (Monnier).

Concernant les équipements publics de Paul Chemetov et le Forum de Claude Vasconi et Georges Pencreac'h, ces deux réalisations ont pour caractéristique commune de renvoyer directement à ce qui est peut-être le trait le plus marquant de l'opération des Halles, la proposition d'un urbanisme souterrain, que ces deux réalisations interprètent de manière opposée, Chemetov insistant sur le caractère cryptique de son architecture, alors que Vasconi et Pencreac'h ont toujours mis l'accent sur l'accentuation de la relation à l'extérieur, à l'air libre, à la lumière, au jardin. Ces réalisations souterraines apparaissent en effet comme les éléments architecturalement les plus forts de ce secteur, alors que l'ensemble des constructions en surface pâtit certainement de l'ambiguïté de leur situation, à la fois très contraintes par les émergences du sous-sol, par la volonté de se maintenir en –

¹ Gérard Monnier, *L'architecture moderne en France, tome 3, de la croissance à la compétition 1967-1999*, Picard, 2000

² Jacques Lucan, *Architecture en France (1940-2000), Histoire et théories*, le Moniteur, 2001

deçà de l'échelle existante du quartier, de ses monuments (Saint-Eustache, la Bourse de Commerce) comme de son architecture ordinaire (les façades des rues Pierre Lescot, Berger,...), d'être un « accompagnement » de l'un et de l'autre des urbanismes en présence, l'urbanisme souterrain et l'urbanisme préexistant du quartier des Halles. L'urbanisme souterrain des Halles, qui fait référence aux réseaux de galeries commerciales de Montréal, anticipe sur des réalisations parisiennes plus récentes, comme le Grand Louvre, avec sa pyramide, son centre commercial et ses voiries et parkings souterrains. Loger les activités en sous-sol, maintenir le caractère existant en surface, à l'exception d'émergences ponctuelles, définissent ce choix d'urbanisme, et justifient les choix présidant aux constructions de surface quant à leur échelle, leur volumétrie (bâtiment bas ou reprenant les gabarits existants), leur caractère architectural, mais laissent entière la question de l'organisation des tracés de surfaces : axes, liaisons, perspectives,...

Cette dernière question renvoie directement au schéma d'aménagement d'ensemble, œuvre d'Arretche et de l'APUR, et devra être prise en compte en premier lieu. Résultat de nombreux projets successifs, de débats, de réflexions, de revirements nombreux, le schéma finalement mis en œuvre représente le résultat d'un consensus laborieux, entre politiques, architectes - urbanistes, associations, institutions du patrimoine, dans un équilibre dont les termes n'ont peut-être pas tous fondamentalement changé aujourd'hui. Les points essentiels de ce schéma peuvent être décrits de la manière suivante :

- en premier lieu, il rompt aussi bien avec la structure préexistante, celle des Halles de Baltard, basée sur une orthogonalité stricte et l'importance des liaisons transversales entre des axes longitudinaux (Rambuteau, Berger, axe central sur la Bourse de Commerce), qu'avec celle de nombreux projets des années 60-70 (grandes compositions axées sur la Bourse de Commerce).
- le schéma insiste sur l'importance des tracés préexistants, et de leur persistance : axes Rambuteau - Berger, axes Montmartre – Montorgueil - Turbigo, et leurs convergences, dans un compromis complexe de géométrie. Les débats en Commission des Sites sur la volumétrie et la position de la crèche au débouché des rues Montmartre et Montorgueil, ou l'opposition des associations à l'immeuble Bofill du fait de la couverture de la rue Rambuteau attestent de l'importance de cette question des tracés.
- le schéma met l'accent sur Saint-Eustache comme lieu de convergence des perspectives, davantage que sur la bourse de Commerce. Ceci justifie le tracé du mail diagonal entre la Fontaine des Innocents et Saint-Eustache, la position de la place d'Arretche orientée sur Saint-Eustache, l'importance de cette perspective pouvant se lire encore dans la demande de Jacques Lang Ministre de la Culture après 1981 de réduire les pavillons de Willerval pour préserver la vue sur Saint-Eustache depuis la place des Innocents.
- enfin, le schéma, de manière cohérente avec le choix d'urbanisme souterrain, limite la volumétrie et l'échelle des bâtiments nouveaux en surface, soit en les assimilant aux gabarits existants pour ceux qui reprennent peu ou prou des tracés existants (l'îlot Rambuteau et l'îlot Berger), soit en leur donnant une échelle nettement inférieure (les pavillons de Willerval) afin de préserver la vision du bâti ancien sur la rue Pierre Lescot, ainsi que la vue lointaine sur le nouveau bâtiment du Centre Pompidou, fond de scène de nombreuses photographies prises à cette époque.
- le jardin, dont le dessin est pour une bonne part le résultat de ces grands choix d'ensemble, a toujours été vu par Arretche comme devant faire partie intégrante des cheminements, des perspectives du quartier, et comme devant pouvoir accueillir des évolutions nécessaires au cours du temps.

Ces quelques traits marquants du schéma d'ensemble actuel, en eux-mêmes immatériels (tracés, perspectives, rapports d'échelle et de volumétrie) s'inscrivent

au sol dans les éléments matériels, construits du jardin (revêtements de sols, murets, treillages, plantations...), qui, quelle que soit leur qualité de réalisation ou l'importance du patrimoine végétal existant aujourd'hui, sont peut-être en définitive moins déterminants.

Dans les phénomènes de transformation des villes, coexistent éléments de permanence, tracés, rapport aux éléments monumentaux, et éléments de renouvellement, qui recomposent différemment la ville à chaque époque. Dans un quartier comme les Halles à l'histoire aussi ancienne et riche, la sédimentation urbaine est complexe, et il est important de rechercher ces éléments de permanence qui peuvent constituer le lien entre les Halles médiévales, les Halles de Baltard, les Halles d'aujourd'hui et le projet futur. L'histoire des villes montre aussi que les architectures, à l'exception de quelques monuments très exceptionnels, se transforment plus vite que ces structures permanentes que peuvent être certains tracés, ou l'organisation du parcellaire. Dans le cas des Halles, c'est le « substratum » qui remplace le parcellaire comme règle commune aux différentes architectures, qui détermine pour une part leurs évolutions possibles.

Concernant les différentes réalisations architecturales, c'est peut-être une mise en évidence de leur logique originelle, parfois masquée ou détournée par l'évolution des programmes, par le poids des contraintes issues du sous-sol, ou bien dégradée par les effets du temps, qui pourrait guider les choix de transformation nécessaires. Ainsi une transformation des pavillons de Willerval, qui sont les bâtiments qui posent le plus de problèmes d'usage et de vieillissement, pourrait-elle être menée afin de retrouver, au moins pour une partie d'entre eux, le caractère de légèreté, de transparence et de verticalité qui était à la base du projet. De même, une intervention sur le Forum pourrait-elle avoir pour objectif de renforcer le lien, recherché dès l'origine, entre les espaces souterrains, le jardin, et le quartier environnant. Confrontée à la logique interne de chaque architecture, toute transformation devra aussi être confrontée à la logique forte du « substratum » du quartier des Halles, avec ses contraintes dimensionnelles, constructives, de sécurité, de réseaux. L'histoire des projets que nous avons relatée ici montre le poids de ces conditionnements, qui sont aujourd'hui toujours présents.

Mais en définitive, si l'absence d'œuvres universellement reconnues comme majeures, peut ouvrir la voie à des transformations profondes, voire à des démolitions, la question de la valeur n'est que déplacée: une des raisons de l'insatisfaction vis à vis des Halles actuelles est sans doute que l'architecture des pavillons de Willerval reste inférieure à celle des pavillons de Baltard, de même que l'architecture des immeubles de DLM et Marot n'atteint pas la qualité des immeubles des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle détruits pour leur faire place; de la même manière aujourd'hui la justification des transformations du patrimoine architectural existant reporte la question de la valeur sur le projet futur.